



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 5 décembre 2024

N° d'affaire : 2024.KAIO.96

Office d'informatique et d'organisation (OIO) : autorisation de dépenses pour les services de base TIC. Crédit-cadre 2025

1. Objet

Dépenses pour les projets, le développement, les conseils, l'exploitation et la maintenance des services de base TIC de l'administration cantonale ainsi que des autres produits et services, applications de groupe et projets de transformation numérique de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) en 2025. Ces prestations servent à l'accomplissement des tâches légales de l'OIO.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC, RSB 101.1) : article 76, lettre e
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin, RSB 620.0) : articles 21 à 30 et article 34
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin, RSB 621.1) : articles 26, 28, 30, 32, 35 et 39
- Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN, RSB 109.1) : articles 31 et 32
- Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN, RSB 109.111) : articles 26 à 28
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP, RSB 731.22) : article 13, alinéa 1, lettre a

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépenses nouvelles uniques (art. 30 et 27 LFin) (dont 8 % de réserves) :	CHF	2025	11 477 278
--	-----	------	------------

Dépenses nouvelles périodiques par an (art. 30 et 28 LFin) :	CHF	2025	108 160 758
--	-----	------	-------------

4. Montant déterminant du crédit

Dépenses nouvelles uniques :	CHF	2025	11 477 278
------------------------------	-----	------	------------

plus réserve de 8 % sur dépenses uniques :	CHF	2025	<u>918 182</u> 12 395 460
Dépenses nouvelles périodiques par an :	CHF	2025	108 160 758
Nouvelles dépenses uniques et périodiques :	CHF		120 556 218

5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Crédit-cadre pour 2025.

Il est prévu de ventiler les dépenses entre les comptes suivants :

Compte (MCH2)	Intitulé du compte
309000090	Formation et perfectionnement du personnel
309000090	HCM Formation et perfectionnement du personnel
309100000	Recrutement de personnel
310000000	Fournitures de bureau
310005000	Matériel d'exploitation / fournitures informatiques - approvisionnement de base
310005002	Matériel d'exploitation / fournitures informatiques - application du groupe
310100000	Matériel d'exploitation / fournitures
310200000	Imprimés / publications
310300000	Ouvrages spécialisés / revues
310500000	Denrées alimentaires
310600000	Matériel médical
311000000	Meubles et appareils de bureau
311100000	Machines / appareils / véhicules
311200000	Vêtements / linge / rideaux
311300000	Matériel informatique - approvisionnement de base
311300002	Matériel informatique - application du groupe
312000000	Approvisionnement et élimination, biens-fonds (PA)
313000000	Autres services de tiers
313020000	Port, affranchissement
313030000	Frais de télécommunication - approvisionnement de base
313030002	Frais de télécommunication - application du groupe
313040000	Cotisations de membres
313200000	Honoraires de conseillers externes / experts / spécialistes
313210000	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (conseils et honoraires) - approvisionnement de base
313210002	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (conseils et honoraires) - application du groupe

313300000	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - exploitation (approvisionnement de base)
313300002	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - exploitation (application du groupe)
313300100	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - conseils (approvisionnement de base)
313300102	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - conseils (application du groupe)
313300202	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - licences (application du groupe)
313300400	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - maintenance (approvisionnement de base)
313300402	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - maintenance (application du groupe)
313300500	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - développement (approvisionnement de base)
313300502	Charges d'utilisation pour l'informatique : BEDAG SA - développement (application du groupe)
313320000	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (exploitation) - approvisionnement de base
313320002	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (exploitation) - application du groupe
313330000	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (maintenance) - approvisionnement de base
313330002	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (maintenance) - application du groupe
313340000	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (développement) - approvisionnement de base
313340002	Prestations de services de tiers en matière d'informatique (développement) - application du groupe
314400000	Gros entretien des terrains bâtis / bâtiments (PA)
315000000	Entretien de meubles et d'appareils de bureau (PA)
315100000	Entretien de machines / appareils / véhicules (PA)
315300000	Entretien de matériel informatique (PA) - approvisionnement de base
315300002	Entretien de matériel informatique (PA) - application du groupe
316100000	Loyers / frais d'utilisation des immobilisations
316105000	Locations / frais d'utilisation d'équipements informatiques - approvisionnement de base (licences)
316105002	Locations / frais d'utilisation d'équipements informatiques - application du groupe (licences)
316900000	Autres loyers et frais d'utilisation - approvisionnement de base
316900002	Autres loyers et frais d'utilisation - application du groupe
317000000	Frais de déplacement et autres frais
317010000	Frais de représentation
319900000	Autres charges d'exploitation

Le présent crédit concerne le groupe de produits suivant :

Unité administrative	Office d'informatique et d'organisation (OIO)
Groupe de produits	Informatique et organisation (4 476 000 001)
en CHF (TVA incluse)	2025
Dépenses uniques (réserve exclue)	11 477 278
<i>dont compte des investissements (CI)</i>	0
Dépenses périodiques	108 160 758
<i>dont CI</i>	0
Total	119 638 036
<i>dont CI</i>	0
Montant du crédit, réserve exclue	119 638 036
<i>plus réserve de 8 % sur les dépenses uniques</i>	918 182
Montant du crédit, réserve incluse	120 556 218

Le crédit d'un montant de CHF 120 556 218 comprend :

- des investissements générant une plus-value (développement, projets) :	CHF	0
- des investissements préservant la valeur (autres investissements) :	CHF	0

Ce crédit ne génère pas de charges d'amortissement ordinaires.

6. Organe compétent pour l'utilisation du crédit-cadre et la prolongation de sa durée de validité

L'OIO est compétent pour l'utilisation des fonds au sens de l'article 34, alinéa 2, lettre a LFin. Il édicte à cet effet des arrêtés d'exécution pour ses groupes de produits jusqu'à concurrence du montant prévu au chiffre 5.

La cheffe ou le chef de l'Office d'informatique et d'organisation autorise d'éventuels transferts entre les groupes de produits

En vertu de l'article 34, alinéa 2, lettre b LFin, le Conseil-exécutif décide d'une éventuelle prolongation de la durée du présent crédit-cadre.

7. Coûts induits

Les nouvelles dépenses autorisées par le présent arrêté pour des projets et le développement (y compris les acquisitions) de nouvelles solutions TIC peuvent en particulier induire des coûts d'exploitation, de maintenance et de licences. Il est trop tôt pour les chiffrer en détail, car ils résultent en général des projets dont le présent arrêté autorise la réalisation. Cependant, ils seront vraisemblablement du même ordre de grandeur que les charges d'exploitation, de maintenance et de licences afférentes aux solutions TIC actuellement en service.

8. Référendum financier

La présente autorisation de dépenses est soumise au référendum facultatif et doit être publiée dans la feuille officielle.

Berne, le 5 décembre 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général

Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session d'hiver 2024 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire : 24 décembre 2024

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) : 24 mars 2025

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat : 23 avril 2025